

Monsieur le Préfet du  
Territoire de Belfort  
Préfecture  
90000 Belfort

Monsieur le président,

**Les responsables de l'association JUSTE TRI sont indignés** par l'attitude incivique et peu morale d'un élu municipal, de surcroît adjoint dans sa commune et représentant de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse dans la commission « déchets ménagers et assimilés » mise en place récemment par la Communauté de Communes Sud Territoire.

La Communauté a créé cette commission suite à la dissolution du Sivom au 31 12 2010. Dissolution que Juste Tri approuve.

**Voici les faits :**

Depuis plusieurs années, cet élu, éleveur de chevaux, censé gérer les affaires de ses concitoyens, vide ses écuries régulièrement dans la benne de déchets verts, qu'il gère au nom de sa commune. Il jette ainsi l'opprobre sur la profession d'agriculteur et sur l'ensemble des élus.

Ces faits ont été dénoncé par JUSTE TRI sur son site internet « déchets90.fr » dès le printemps 2010, dans l'espoir que les instances municipales et communautaires mettraient rapidement fin à cette dérive.

**Nous pensons qu'un tel comportement qui relève, nous semble-t-il, de l'abus de bien social s'arrêterait, ce qui ne fut pas le cas.**

**Une démarche plus pressante a été effectuée par JUSTE TRI** auprès de responsable du Sivom Sud Territoire, en novembre 2010.

Il a été alors expliqué à JUSTE TRI que les bennes de déchets verts n'étaient pas du ressort de Sivom.

Une convention a effectivement été signée par la commune d'accueil et par le responsable du Sertrid le 07 04 2005. Elle fut semble-t-il visée par la préfecture le 09 du même mois.

Cette convention est par ailleurs assez précise sur ce qui peut être collecté et naturellement ne prévoit pas le fumier d'un éleveur de chevaux ni celui des agriculteurs.

**La réponse du Sivom, n'en demeure pas moins étonnante** quand on sait que depuis 2001 les communes n'ont plus la compétence déchets.

**Etonnant aussi** au regard du financement des déchets verts, par une redevance/taxe instituée par les Communautés de Communes.

**Cette redevance/taxe JUSTE TRI la considère comme particulièrement injuste** et totalement inadaptée dans le cas de déchets verts, qui ne concerne pas tous les usagers.

**Une démarche, explicative à aussi été effectuée par JUSTE TRI au près de la municipalité** concernée en décembre 2010, sans effet sur cet élu.

**A travers cet enchaînement de faits, il apparaît clairement** que le financement des déchets végétaux, est assuré par tous les contribuables, mais qu'aucune structure n'est habilitée à surveiller le contenu des bennes de manière réelle et concrète. D'où les dérives constatées et les difficultés de lutter contre ces dérives.

**JUSTE TRI s'indigne du fonctionnement des institutions concernées** ou tous les abus sont possibles sans que cela pose vraiment question aux élus qui les ont mis en place et qui laissent ensuite l'anarchie et l'incivisme s'installer jusque dans leur sein.

**Au sujet des déchets, JUSTE TRI a toujours eu des réactions citoyennes en contestant l'injustice** et en dénonçant les faux arguments utilisés par certains élus dans les institutions où ils sont présents.

**JUSTE TRI aurait aimé que toutes ses démarches effectuées depuis 10 mois aident à résoudre ce problème simplement**, mais devant l'impossibilité des structures à véritablement intervenir, l'Association de défense des usagers que nous représentons, n'a plus d'autres solutions que de situer le **lieu de ces faits** :

« **La commune de Brebotte** ». La fonction de cet élu : **Troisième adjoint** de cette municipalité, siégeant à la commission des déchets de la C.C.S.T où il représente la C.C.B.B.

**Il est à noter que le budget déchets verts à explosé** depuis 2005/2006 au point de réduire presque à néant les économies réalisées sur le créneau des déchets à incinérer.

Le coût des déchets verts est de l'ordre de 62 € de la tonne.

Le président du Sivom avait en réunion du conseil syndical de Juillet 2010 exprimé le souhait que soit recherchée une solution d'économie sur le budget des déchets végétaux.

JUSTE TRI reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer monsieur le Préfet nos sincères salutations.

Pour le bureau de Juste Tri

Copie à :

Monsieur le président de la Communauté de Communes du Bassin de la Bourbeuse.

Monsieur le président de la Communauté de Communes du Sud Territoire

Monsieur le président du Sertrid

Monsieur le Maire de Brebotte.